

-Direction de la culture-

## DECISION DU PRESIDENT N°dP.2022.015

### Acceptation d'un don de partitions, ouvrages et disques de musique classique au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

#### LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;  
Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu le budget en cours.

#### Contexte

Madame Marguerite Guiot, habitant à Versailles fait don de partitions, ouvrages et disques de musique classique au profit de la parthèque du Conservatoire de Versailles Grand Parc.

Un inventaire a été réalisé (cf. listes en pièces jointes). Après un premier état des lieux, il est confirmé que ces ressources pourront être utilisées dans le cadre des activités pédagogiques et artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

#### Le Président décide :

- 1) d'accepter le don de partitions, ouvrages et disques de musique classique de Madame Marguerite Guiot au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- 2) de signer tout document s'y rapportant.